

(THROW BAG)

CO-OP[®]
BROMONE^{®*}
DESTRUCTEUR DE RATS ET SOURIS
COMPRIMÉS RATICIDES

DOMESTIQUE

N^o D'HOM. 16699.02 LOI P.A.

GARANTIE : BROMADIOLONE 0,005 %
Avertissement, contient l'allergène blé.
Contient du malathion à raison de 0,0096 % et du propionate de calcium
à raison de 0,3 % à titre d'agents de conservation.

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BOÎTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

50 g

LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE,
C.P.1050, SASKATOON, SK S7K 3M9
Tel: 1-204-233-3461

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Avant d'employer le produit, lire les PRÉCAUTIONS.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, les rincer à grande eau pendant 15 minutes. En cas de contact avec la peau, bien laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'ingestion, faire boire un ou deux verres d'eau et PROVOQUER LE VOMISSEMENT en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet arrondi. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne pas provoquer le vomissement et ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION : Envelopper le contenant et le jeter avec les ordures ménagères. Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les rongeurs morts aux ordures ménagères ou les enterrer.

®* Marque déposée de Nu-Gro

® Marque déposée TMC Distributing Ltée. Utilisée sous license.

(CARTON)

CO-OP[®]
BROMONE^{®*}
Destructeur de rats et souris
COMPRIMÉS RATICIDES

UNE DOSE SUFFIT POUR TUER LES RATS ET SOURIS

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 16699.02 LOI P.A.

GARANTIE : BROMADIOLONE 0,005 %

Avertissement, contient l'allergène blé.

Contient du malathion à raison de 0,0096 % et du propionate de calcium
à raison de 0,3 % à titre d'agents de conservation.

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

500 g (10 sachets de 50 g d'appât)

1 kg (20 sachets de 50 g d'appât)

LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE,
C.P.1050, SASKATOON, SK S7K 3M9
Tel: 1-204-233-3461

CONSULTER ET CONSERVER CETTE BOÎTE POUR DES INSTRUCTIONS COMPLÈTES D'UTILISATION ET DE MANUTENTION.

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

L'appât DOIT être placé dans un point d'appât protégé ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie et des animaux d'élevage. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

MODE D'EMPLOI (à l'intérieur et le long des murs extérieurs des immeubles) : Pour enrayer les rats et les souris.

CONTRE LES SOURIS :

des appâts de 10 à 15 g doivent être placés à 3 ou 4 mètres d'intervalle. Un approvisionnement d'appâts doit être maintenu pendant au moins 15 jours sans interruption.

CONTRE LES RATS :

chaque station doit contenir au moins 120 g d'appât ; cependant, on peut mettre des quantités de 30 à 60 g si on installe d'autres stations, en fonction de l'importance du nombre des rongeurs. Maintenir des réserves d'au moins 10 jours aux stations installées.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants de caoutchouc lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau et étangs.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, les rincer à grande eau pendant 15 minutes. En cas de contact avec la peau, bien laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'ingestion, faire boire 1 à 2 verres d'eau et PROVOQUER LE VOMISSEMENT en touchant le fond de la gorge avec un doigt ou un objet arrondi. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne pas provoquer le vomissement et ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : En cas d'ingestion accidentelle par des êtres humains, des animaux domestiques ou des animaux familiers, cette substance peut réduire la capacité de coagulation du sang et causer des saignements. La vitamine K₁, sous forme d'injections intramusculaires ou sous-cutanées ou administrée par la bouche, est suggérée comme traitement curatif pour un empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas est mesurée en établissant les temps de prothrombine prolongés (T.P.) afin de déterminer la thérapie appropriée. On devra effectuer des traitements répétés si les temps de prothrombine l'exigent.

ENTREPOSAGE :

Conservé dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION : Envelopper le contenant et le jeter avec les ordures ménagères. Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les rongeurs morts aux ordures ménagères ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

®* Marque déposée de Nu-Gro

® Marque déposée TMC Distributing Ltée. Utilisée sous license.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.